



PRÉFET DE L'ESSONNE

Direction départementale des Territoires
Service Economie Agricole

Publicité 20 – 17

PUBLICITE
relative à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du
CONTRÔLE DES STRUCTURES des EXPLOITATIONS AGRICOLES
conformément aux articles L331-3, D.331-4-1 et R.331-4 du
code rural et de la pêche maritime

Liste des parcelles objet de la demande d'autorisation d'exploiter n° 20-18

Date de la demande complète : 22/06/2020

Nom du demandeur et objectifs : M. FLEURY Jean-Marc et M. FANGEUX Christophe souhaitent s'associer et créer une structure agricole ayant pour objectif la plantation d'une vigne sur la commune de VAUHALLAN. Les terres n'étaient plus exploitées, mais entretenues, depuis plusieurs années par les Soeurs de la communauté de l'Abbaye de Limon située à VAUHALLAN.

L'opération d'une surface de 3 ha 64 a ,se fera en deux temps :

- plantation sur la parcelle AH54 pour une surface de 1 ha 47 a 10 en 2022
- plantation sur les parcelles AH94 pour une surface de 2 ha 07 a 11 ca à une date postérieure

Propriétaires : Association de Limon dont le siège social est situé à Limon – Vauhalla

Les personnes intéressées sont invitées à déposer une candidature concurrente à cette demande auprès de la DDT de l'Essonne après publication pendant un mois de la présente publicité. Celle-ci sera examinée dans les conditions prévues par la réglementation.

Les demandes d'autorisation d'exploiter doivent être déposées auprès de la DDT du département de l'Essonne
Le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter est téléchargeable sur le site internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France (DRIAAF)
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/La-procedure-de-contrôle-des>

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme LEYSSENOT Anne (01 60 76 33 70) à la DDT de l'Essonne et/ou par messagerie à l'adresse suivante : ddt-sea@essonne.gouv.fr ou anne.leyssenot@essonne.gouv.fr